

c'est-à-dire la personne qui a créé le fonds, il est alors imposé entre les mains de ce dernier.

Je ne voudrais pas que le député laisse entendre que ces régimes constituent une échappatoire intégrale pour les bien nantis. L'argent sera imposé plus tard, et je pense que le député en conviendra. Je ne voudrais pas qu'une pareille erreur soit consignée au compte rendu. Je sais que le député ne voulait pas prétendre que ces régimes représentaient une épargne fiscale intégrale. De fait, je pense qu'il reconnaît que c'est un report d'impôt et je voudrais qu'il éclaircisse la chose.

**M. Riis:** Monsieur le Président, je ne sais vraiment pas si des éclaircissements s'imposent. Je voudrais préciser que, lorsqu'on parle d'un allègement fiscal dont bénéficient moins de 1 p. 100 des Canadiens, qui constituent le groupe le plus privilégié du pays, du moins en ce qui concerne notre régime fiscal, l'expression «affaire exceptionnelle pour les Canadiens les plus riches» serait plus appropriée, il me semble, que «aubaine fiscale».

Si mon collègue demandait à son comptable ou conseiller fiscal, après avoir reporté tous ces impôts pendant bien des années, à un moment où son revenu sera probablement inférieur à ce qu'il est aujourd'hui et où il paiera donc moins d'impôt. . .

**M. Milliken:** Sauf si je tombe sous le coup de la récupération.

**M. Riis:** Sauf s'il tombe sous le coup de la récupération, bien entendu. Il pourrait peut-être songer à se réinstaller à l'étranger après sa retraite. Après avoir reporté ses impôts pendant plusieurs années, il pourrait, en déménageant dans un certain pays après sa retraite, non seulement recevoir le revenu reporté, mais ne pas payer d'impôt sur ce revenu.

Je veux simplement dire qu'en ayant recours à des méthodes comptables et à une planification fiscale inventives, ceux qui sont en mesure de se permettre ce genre de conseils peuvent trouver des moyens de ne pas payer d'impôts du tout. Je crois qu'on a compris. Ce n'était peut-être pas aussi clair que je l'aurais voulu, mais je suis heureux d'avoir pu faire une mise au point. Ce n'est peut-être pas une aubaine fiscale, mais une excellente affaire en matière d'impôts pour ceux qui en ont le moins besoin.

### *Initiatives ministérielles*

**Le président suppléant (M. Bird):** Le député de Winnipeg St. James a la parole.

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Merci, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. Bird):** Le député de Missis-sauga a la parole pour un rappel au Règlement.

**M. Blenkarn:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En temps normal, c'est l'opposition qui prend d'abord la parole, puis c'est le tour du gouvernement. Cela fait quelque temps que les ministériels n'ont pas eu la chance de débattre ce projet de loi. C'est seulement l'opposition qui en a parlé. Je me demande si mon collègue me permettrait de faire une brève intervention tout de suite, surtout pour que les députés du Nouveau Parti démocratique puissent m'interroger durant la période de questions de dix minutes qui est allouée.

**Le président suppléant (M. Bird):** Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le débat reprend avec le député de Winnipeg St. James.

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Monsieur le Président, en tout autre moment, j'aurais acquiescé à cette demande, mais je dois déjeuner avec un certain monsieur de la région de Montréal qui a de grandes aspirations pour notre pays, et je suis déjà en retard. J'aurai déjà à expliquer mon retard. Mais, d'ordinaire j'aurais accédé à cette demande.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le projet C-52. Je suis particulièrement heureux de prendre la parole après le député de Kamloops. Nous connaissons tous l'éloquence de cet orateur exceptionnel. C'est un homme brillant, et j'ai bien apprécié l'échange entre le député de Kamloops et le président du Comité des finances de la Chambre des communes.

Je dois avouer que j'ai été quelque peu surpris d'entendre le président mentionner qu'il désirait que le projet de loi C-52 soit étudié et analysé plus à fond. C'est une très bonne idée, puisque c'est un projet de loi extrêmement complexe dont se ressentiront des milliers et des milliers de Canadiens. Mais je me demande ce qui a bien pu faire ainsi changer d'avis le président du comité de la Chambre des communes et tous les ministériels. Ils n'ont jamais, au cours de la présente législature, manifesté le désir d'analyser quoi que ce soit en profondeur. En fait, dans l'histoire de notre Parlement, quel gouvernement a appliqué la clôture plus souvent que le gouvernement actuel? Quel gouvernement a eu recours à la motion d'attribution de temps plus souvent que le gouvernement actuel? Quel